

# PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 22 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le vingt-deux décembre à 18 heures 45 minutes, le conseil municipal de Saint-Just s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves QUESADA Maire.

Présents : M.M : QUESADA Yves, DELLAC Corinne, GABARROU Thierry, GEYNET Patrick, LA BELLA Michel, LEGRAND Yannick, MANSE Jean-Luc, NOYE Michel, SABATIER Cathy, OLIVER Sandrine, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Joëlle, TOSCANO Florence

Procurations : M. BERTELOOT Georges à M. ROUX Jérôme, Mme GARAND Stéphanie à Mme SABATIER Cathy, Mme MAY Carine à Mme OLIVER Sandrine, Mme OLIVIER Véronique à M. MANSE Jean-Luc, M. PERRIER Jérôme à M. QUESADA Yves, M. TAURELLE Vincent à M. NOYE Michel.

Absents : MM. AJASSE Laurent, BERNY Hélène, ROUS Claudie

Secrétaire de séance : Mme RUIVO Joëlle

## Membres invités à voix non délibérative :

*Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.*

*Avant l'ouverture des travaux, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants*

*:*

- élection des membres de la Commission de délégation de service public,*
- approbation de la convention de prêt de matériel avec la Communauté d'agglomération Lunel Agglo,*
- attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASCM pour un montant de 2 109,30 euros.*

*Le Conseil municipal accepte ces ajouts à l'unanimité.*

## 1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal du Conseil municipal du 4 décembre 2025 est soumis à l'approbation du Conseil.

Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

## 02/ COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire donne la parole à mesdames et messieurs les adjoints, vice-présidentes et vice-présidents des différentes commissions municipales :

**M. NOYÉ Michel, vice-président de la commission « Aménagement du Territoire »** informe le Conseil qu'une réunion s'est tenue le 18 décembre avec le service Autorisations du droit des sols (ADS) de Lunel Agglo, un an après la prise de fonctions de la nouvelle cheffe de service. Le bilan global est jugé satisfaisant et le fonctionnement du service est stable.

Il est toutefois relevé :

- un nombre important de dossiers déposés en ligne incomplets,*
- la question des dossiers non taxables, pour lesquels il est envisagé de faire évoluer la convention afin que Lunel Agglo les prenne en charge lorsqu'une consultation est associée,*
- des difficultés liées à la réception tardive de certains arrêtés, notamment en cas de refus, au regard des délais postaux en recommandé,*
- des interrogations récurrentes de pétitionnaires concernant l'échelle graphique des documents, rappelée comme une obligation réglementaire nationale.*

Il précise par ailleurs que, s'agissant du PLU, l'annonce légale a été publiée et que la publication sur le Géoportail de l'urbanisme est intervenue le 18 décembre 2025.

Il relaie enfin une demande concernant le maintien de l'éclairage public dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier. Il est répondu que le prestataire sera sollicité afin de laisser l'éclairage allumé durant cette nuit.

**M. GABARROU Thierry, vice-président de la commission culturelle** indique qu'une pièce de théâtre est programmée au mois de janvier et une autre au mois de février. Il informe également que la coopérative COFRUIDOC s'est engagée à financer les tubes à lapins demandés par les associations de chasse.

**Mme DELLAC Corinne, vice-présidente de la Commission « enfance et jeunesse »** informe que le Projet éducatif de territoire (PEDT) a été validé jusqu'en 2027.

La première réunion du comité de suivi s'est tenue récemment, avec une présentation des cinq axes du PEDT et des actions engagées par les différents acteurs.

Plusieurs pistes de travail ont été évoquées :

- la possibilité de créer un troisième parcours lors de la chasse aux œufs, à destination de la crèche et des assistantes maternelles,
- la proposition de l'ALSH de mettre en place un conseil municipal de la jeunesse,
- la proposition de la section judo visant à valoriser les talents des jeunes de la commune,
- la demande des ATSEM visant à dégager du temps collectif afin de faciliter l'accès à des formations communes.

**Monsieur MANSE Jean-Luc adjoint délégué aux Travaux et voirie, Festivités** relaie des plaintes concernant la disparition de chemins communaux et de fossés.

Il est notamment constaté que le chemin communal n°19 a été fermé et que des panneaux de la voie cyclable ont de nouveau été retirés.

### **3/ ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Conseil municipal procède à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public. Sont élus membres titulaires :

- Yves QUESADA
- Jérôme ROUX
- Sophie REYNES

Sont élus membres suppléants :

- Thierry GABARROU
- Corinne DELLAC
- Sandrine OLIVER

### **4/ LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN CREMATORIUM**

Après présentation du projet et des objectifs de la procédure de délégation de service public, un échange s'engage entre les membres du Conseil.

Monsieur Michel NOYÉ fait part de ses interrogations quant au calendrier du projet, estimant nécessaire de disposer de délais suffisants pour en mesurer pleinement les enjeux.

La question de la concertation avec la population est également abordée. Il est rappelé qu'une enquête publique est prévue ultérieurement dans le cadre de la procédure, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire précise qu'il convient, dans un premier temps, d'avancer sur la matérialité du projet, notamment en définissant plus précisément ses caractéristiques et ses conditions de réalisation, afin de pouvoir engager ensuite une concertation éclairée et constructive avec les administrés.

À l'issue de ces échanges, le Conseil municipal se prononce sur le lancement de la procédure de délégation de service public.

Le vote donne lieu à quatre abstentions, les autres voix étant favorables.

La délibération est adoptée.

## **5/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE**

Le Conseil municipal examine la demande de subvention de l'association Prévention Routière. Faute de crédits disponibles, il est décidé de ne pas y donner suite pour l'exercice en cours.

## **6/ PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE SANTE**

Le Conseil municipal approuve l'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion de l'Hérault pour la couverture du risque Santé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **7/ CONVENTION DE PRET DE MATERIEL AVEC LUNEL AGGLO**

Le Conseil municipal approuve la convention de prêt de matériel avec la Communauté d'agglomération Lunel Agglo pour la période 2026-2028.

Adopté à l'unanimité.

## **8/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASCM**

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 109,30 euros à l'ASCM au titre de l'exercice 2026

Adopté à l'unanimité.

## **9/ INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- qu'il serait préférable de décaler l'inauguration du groupe scolaire à mai ou juin afin de permettre aux enfants de préparer un travail autour de la figure de Simone Veil ;
- des devis relatifs aux savonniers du lotissement des Albizzias : 14 904 euros pour l'abattage seul et 52 992 euros pour abattage et replantation ; après débat, il est décidé de procéder à l'abattage dans un premier temps, la question de la replantation étant renvoyée ultérieurement, en lien avec les habitants du quartier ;
- de la présentation de deux devis relatifs à l'insonorisation de la cantine ;
- du changement de prestataire téléphonique permettant une économie d'environ 100 euros par mois ;
- de la visite du Président du Département et des difficultés soulevées concernant le tracé de la déviation de la RN 113 ;
- que le Département ne peut procéder à un élagage en hauteur des platanes pour des raisons écologiques ;
- qu'une rencontre avec le directeur de l'agence départementale est prévue, le Département partageant les réserves de la commune sur le tracé de la déviation ;
- du projet de passage du secteur du Mas de Cadoule en zone agglomérée afin de permettre la réalisation d'un plateau traversant, avec une subvention départementale envisagée au titre des amendes de police ;
- d'un projet de circulation alternée dans la traversée du centre du village pour créer un trottoir de chaque côté, le Département prenant en charge la chaussée et une subvention pouvant être sollicitée.

## **10/ QUESTIONS DIVERSES**

Une question est posée concernant un éventuel courrier de soutien aux manadiers. Il est répondu qu'aucun courrier n'a été reçu. Il est rappelé que les traditions sont actuellement fragilisées par la dermatose nodulaire contagieuse, impliquant vaccination, quarantaine et restrictions de déplacement des animaux hors du département pendant plusieurs mois.

*L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses évoquées, la réunion du conseil municipal du 22 décembre 2025 qui avait débuté à 18h45 est close à 20h.*

**La secrétaire de séance,  
Joëlle RUIVO**

